

**Compte rendu de la réunion du Conseil de la
Communauté de Communes du Hattgau du 8 juin
2010 à 19h en la mairie de Hatten**

Présents :

Mrs Pierre Staller, *Président* ; Michel Metzinger, Daniel Pflug, Alain Wurster, *Vice-Présidents*

Mmes, Odile Roehrig, Madeleine Kleiber

Mrs Gérard Albrecht, Paul Heintz, Pascal Holzinger, Roland Haberstich (en remplacement de Jean-Claude Koebel), Laurent Mosser, Claude Philipps, Yves Rott, Sébastien Samtmann, Victor Schmitter, Gérard Strasser, Jean-Bernard Weigel, Adrien Weiss

Excusés :

Mr François Fenninger, Jean-Claude Koebel, Patrick Mathern,

La réunion commence à 19h07 et se termine à 20h52

Ce compte rendu comporte 6 pages et 4 annexes

Mr Victor Schmitter est désigné secrétaire de séance

Sur proposition du Président, et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- **Principe d'une convention tripartite pour une étude territoriale de circulations douces sur les territoires des communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, Sultzerland et Hattgau.**
- **Avenant n° 1 au lot n° 1 terrassement, assainissement, aménagement extérieur du périscolaire de Hatten**
- **Demande de classement de communes touristiques**

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 04 mai 2010
2. Banque de matériel : règlement, tarification, critères logistiques
3. Redevance d'ordures ménagères : approbation du règlement
4. Redevance d'ordures ménagères pour les professionnels : approbation de la liste des professionnels soumis à redevance
5. Travaux de réfection au terrain multisports de Hatten : choix du fournisseur et virements de crédits correspondants
6. Travaux de réfection de la toiture du périscolaire de Betschdorf : choix du fournisseur
7. Délégation de service public pour la gestion des périscolaires de Betschdorf et de Hatten pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013 : choix du gestionnaire
8. Transport périscolaire pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013 : approbation du choix du transporteur
9. Equipement en mobilier du périscolaire de Hatten : choix du fournisseur
10. Equipement en matériel de cuisine du périscolaire de Hatten : choix du fournisseur
11. Tarification des prestations des périscolaires de Betschdorf et de Hatten pour l'année scolaire 2010/2011.
12. Approbation du principe d'une convention tripartite des communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, Soultzerland et du Hattgau pour une étude territoriale de circulations douces
13. Avenant n°1 au marché du lot n°1 du périscolaire de Hatten
14. Demande de classement de communes touristiques
15. Divers

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 04 mai 2010

Le compte rendu est adopté par 17 voix pour et une abstention.

2. Banque de matériel : règlement, tarification, critères logistiques

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité des membres présents les modalités de la mise en place de la banque de matériel comme suit :

- Les conditions générales de mise à disposition (annexe 1)
- Cautions et participations aux frais (annexe 2)
- Décide de l'acquisition d'un podium d'env 50m². La commune de Betschdorf dispose d'un tel podium et se déclare prête à le céder gracieusement à la CDC. Adrien Weiss communiquera de plus amples détails sur ce podium.
- Charge Daniel Pflug de l'achat de 100 barrières à répartir entre les 6 communes, l'acquisition devra respecter les critères de passation de marché public.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement 2010.

3. Redevance d'ordures ménagères : approbation du règlement

Le projet de règlement est soumis au conseil qui procède à des modifications et finalise le document après une large discussion. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement de la redevance des ordures ménagères avec application immédiate suivant l'annexe 3.

4. Redevance d'ordures ménagères pour les professionnels : approbation de la liste des professionnels soumis à redevance

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, approuve les catégories soumises à redevance d'ordures ménagères comme suit :

- Résidences secondaires : redevance égale à deux personnes
- Résidences de touristes (gîtes, meublés, mobil-home) : redevance égale à 1 personne par logement
- Professionnels : les activités suivantes sont soumises à une redevance égale à 2 personnes (décision du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2009) : commerçants, artisans, garagistes, boulangerie-pâtisserie, restaurants, entreprises.

La liste des entreprises suivant les critères ainsi établis sera finalisée par les différentes communes pour transmission au secrétariat de la CDC au plus vite.

La facturation pour 2010 sera faite dans les prochains jours pour une échéance de paiement au 15 septembre 2010.

5. Travaux de réfection au terrain multisports de Hatten : choix du fournisseur et virements de crédits correspondants

Des travaux de stabilisation de la plateforme au terrain multisports de Hatten sont nécessaires. Les offres des trois entreprises ne sont pas techniquement identiques.

Le conseil communautaire charge le Président de faire établir des offres techniquement identiques et de choisir le moins disant pour effectuer ces travaux.

Le conseil communautaire approuve un virement de crédit de 15 000,00 € dans la section investissement du poste 020 (dépenses imprévues) au poste 2148 opérations 17.

6. Travaux de réfection de la toiture du périscolaire de Betschdorf : choix du fournisseur

Ce point avait été remis de la séance du conseil du 4 mai 2010. Après une re-consultation de plusieurs entreprises, trois entreprises ont soumis une offre.

Le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention des membres présents choisit de confier les travaux à l'entreprise la moins-disante, la Sté Strasser de Aschbach, pour un montant de 29 007,51€ TTC, et charge le Président d'effectuer tous les actes y afférents.

Le montant des travaux est prévu au budget investissement pour l'année 2010.

7. Délégation de service public pour la gestion des périscolaires de Betschdorf et de Hatten pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013 : choix du gestionnaire

Après avoir pris en compte les remarques du contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Wissembourg, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix de l'ALEF (Association de Loisirs Educatifs et de Formation), sise 21, allée de l'économie à 67370 Wiwersheim comme gestionnaire des périscolaires de la communauté de communes du Hattgau pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013 dans le cadre d'une convention de délégation de service public suivant le cahier des charges approuvé par le conseil dans sa réunion du 30 mars 2010.

Le président est chargé de signer ladite convention de délégation de service public ainsi que tous les documents y afférents.

8. Transport périscolaire pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013 : approbation du choix du transporteur

Après consultation de plusieurs entreprises de transport, le conseil, à l'unanimité des membres présents choisit de confier le service transport pour les périscolaires de Betschdorf et de Hatten à l'entreprise la moins disante, les transports Striebig de Brumath pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013.

Le prix journalier du transport pour le périscolaire de Betschdorf est de 87,00 € TTC et celui pour le transport du périscolaire de Hatten de 109,50 € TTC ; prix ferme sur la période de convention.

Le Président est chargé de signer la commande ainsi que tous les documents y afférents.

9. Equipement en mobilier du périscolaire de Hatten : choix du fournisseur

Cinq entreprises ont soumis une offre suivant le listing préétabli. Sur avis de la commission enfance/petite enfance, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la fourniture du mobilier du périscolaire de Hatten à l'entreprise la moins disante, la Sté Bureau Bibliothèque Scolaire de Kaysersberg pour un montant de 21 000,00 € TTC.

Le Président est chargé de signer la commande ainsi que tous les documents y afférents.

La dépense est inscrite au budget investissement du périscolaire de Hatten.

10. Equipement de cuisine du périscolaire de Hatten : choix du fournisseur

Trois entreprises ont remis une offre suivant le listing préétabli. Sur avis de la commission enfance/petite enfance, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la fourniture de l'équipement de cuisine du périscolaire de Hatten à l'entreprise la moins disante, la Sté Axima Réfrigération de Mittelbronn (57370) pour un montant de 18 000,00 € TTC.

Le Président est chargé de signer la commande ainsi que tous les documents y afférents.

La dépense est inscrite au budget investissement du périscolaire de Hatten.

11. Tarification des prestations des périscolaires de Betschdorf et de Hatten pour l'année scolaire 2010/2011.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la tarification des services des périscolaires de Betschdorf et de Hatten suivant proposition du gestionnaire ALEF pour l'année scolaire 2010/2011 (annexe 4).

12. Approbation du principe d'une convention tripartite des communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, Sultzerland et du Hattgau pour une étude territoriale de circulations douces

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents approuve le principe d'une convention tripartite avec les communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, du Sultzerland pilotée par la CDC Sauer-Pechelbronn pour une étude territoriale de circulations douces. Cette étude est inscrite au contrat de territoire 2009 – 2014.

Le Président est chargé de négocier une convention et de proposer les membres faisant partie du comité de pilotage. Ladite convention sera soumise pour approbation au conseil communautaire le moment venu.

13. Avenant n°1 au marché du lot n°1 du périscolaire de Hatten

Afin de garantir une sécurité optimale au bâtiment du périscolaire de Hatten, le Président soumet le devis de la Sté Heiby pour la modification de la clôture englobant complètement ledit bâtiment moyennant un surcoût de 1 853.50 € HT, soit 2 216.79 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents approuve ce surcoût et charge le Président de signer avec la Sté Heiby un avenant au marché du lot n°1 correspondant.

14. Demande de classement de communes touristiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11, L. 134-3 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu l'inscription de l'office de tourisme intercommunal de Betschdorf-Hatten au greffe du tribunal de Wissembourg en date du 20 mars 2009 sous le volume 20, folio 11 ;

A l'unanimité des membres présents, délibère :

Autorisation est donnée à M. le président de solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : « Betschdorf et ses communes associées », « Hatten », « Rittershoffen » « Aschbach », « Stundwiller », « Oberroedern ».

15. Divers

Plusieurs informations sont communiquées :

- Visite Jeunesse & Sports, Mr Rochegune du 26 mai : Il donne son accord à l'équipement du périscolaire de Hatten tel que conçu.
- Point sur impayés OM : la liste actualisée est distribuée
- Inscriptions périscolaires :
 - Betschdorf : 59 demandes pour 49 places, une liste d'attente a dû être constituée ; le relais d'assistantes maternelles essaie de trouver des solutions avec les assistantes maternelles disponibles sur Betschdorf.
 - Hatten : inscriptions en cours, réunion parents 18/6
- Compostage : planning réunions d'information du 2^e semestre, opération pilote à l'école de Niederbetschdorf

Pierre Staller
Président

Victor Schmitter
Secrétaire de séance

Annexes :

Annexe 1 : Banque de matériel : conditions générales de mise à disposition

Annexe 2 : Banque de matériel : cautions et participation aux frais

Annexe 3 : Règlement des ordures ménagères

Annexe 4 : Tarifs 2010/2011 des périscolaires du Hattgau